

Candidatures à l'IUT des Pays de l'Adour

Formation par Alternance

Cette rubrique fournit les renseignements utiles à ceux qui souhaitent intégrer l'IUT des Pays de l'Adour en formation par alternance.

Inscription à un DUT par Alternance

Comme pour la formation initiale, les inscriptions ont lieu du **20 janvier au 20 mars 2017**, pour une rentrée en septembre 2017.

« Elle s'effectue en ligne sur le portail national des admissions dans l'enseignement supérieur: [Admission Post Bac](#)

Les conditions d'accès et les pré-requis nécessaires sont identiques à la formation initiale et accessibles via l'onglet "ADMISSION" de chacun des DUT dispensés à l'IUT des Pays de l'Adour :

- * DUT génie biologique - Option : industries agroalimentaires et biologiques
- * DUT génie thermique et énergie
- * DUT réseaux et télécommunications
- * DUT science et génie des matériaux
- * DUT statistiques et informatique décisionnelle

Pour les DUT par Alternance dispensés à l'IUT des Pays de l'Adour, la 1^{ère} année se déroule exactement de la même façon qu'en formation initiale, quelque soit la spécialité choisie.

L'alternance s'effectue ensuite à partir de la 2^{ème} année dans une entreprise partenaire par le biais d'un **contrat de professionnalisation**.

« L'organisation de cette alternance diffère selon la spécialité choisie, n'hésitez pas à consulter les pages spécifiques à chaque DUT ci-dessus pour de plus amples informations.

Inscription à une Licence Professionnelle par Alternance

Pour intégrer une Licence Professionnelle à l'IUT des Pays de l'Adour par alternance, il faut remplir 2 conditions :

1. A partir du 15/02/2017, télécharger un dossier de candidature classique sur la [plateforme de candidature](#) pour la Licence Professionnelle choisie, **en précisant bien que vous souhaitez suivre la formation en alternance**. Votre dossier sera examiné par une commission de sélection, qui donnera un avis sur votre candidature.
2. Trouver une entreprise partenaire qui vous accueille en **contrat de professionnalisation** ou en **contrat d'apprentissage**.

« *Pour tout savoir sur le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage, n'hésitez pas à consulter la page "Alternance".*

Consultez également les pages spécifiques à chacune des licences professionnelles dispensées à l'IUT des Pays de l'Adour pour connaître les personnes à contacter, les conditions d'accès et les pré-requis nécessaires :

- * Licence pro bio-industries et biotechnologies
 - * [Biologie moléculaire appliquée à la sécurité alimentaire](#)
- * Licence pro métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
 - * [Expertise énergétique du bâtiment \(EEB\)](#)
 - * [Froid et conditionnement d'air \(FCA\)](#)
 - * [Optimisation énergétique des entreprises agricoles](#)
- * Licence pro métiers des réseaux informatiques et télécommunications
 - * [Architecture des réseaux multimédias \(ARM\)](#)
 - * [Administration et sécurité des réseaux \(ASUR\)](#)
 - * [Chargé d'affaires en réseaux et télécoms \(CART\)](#)
 - * [Réseaux très haut débit \(RTHD\)](#)
- * Licence pro métiers du bois

- * Qualité dans les industries du bois : transformation et construction
- * Qualité dans les industries du bois : exploitation et commercialisation du bois

- * Licence pro métiers du décisionnel et de la statistique
 - * Statistique et informatique décisionnelle pour le management de la qualité

- * Licence pro métiers du design
 - * Design et éco-conception, produit et packaging



Les candidats à une licence professionnelle âgés de plus de 28 ans au 31 décembre de l'année en cours ou ayant interrompu leurs études depuis plus de 2 ans, salarié ou demandeur d'emploi doivent en plus contacter le service de la formation continue

 accueil.forco@univ-pau.fr

Candidats étrangers (hors UE)

Procédures identiques à la [Formation Initiale](#).